

-----

Département  
du Doubs

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

025-200068070-20230413-40-23-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 18/04/2023

**N° 40/23**

Le Président certifie

- Que la convocation du Comité avait été faite le 6 avril
- Que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la C.C.L.L. (siège social) le 20 avril 2023

**Objet de la délibération :**

Affectation du résultat 2022 :  
Budget ZAE La Louière

Nombre de membres	
- En exercice :	97
- Présents titulaires	61
- Absent(e)s :	
· Dont suppléé(e)s	2
· Dont représenté(e)s	15
· Excusé(e)s :	8
· Non excusé(e)s :	11
- Votants	78

**Résultat du vote**

- Pour :	78
- Contre :	0
- Abstention :	0

Extrait du Registre des Délibérations du  
Conseil Communautaire de la Communauté de  
Communes Loue Lison (C.C.L.L.)

SÉANCE DU 13 AVRIL 2023

L'an deux mil vingt-trois,

Le treize avril,

Le conseil de la Communauté de Communes Loue Lison s'est réuni au centre d'animation et de loisir d'Ornans, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude GRENIER, pour la session ordinaire du mois d'avril.

**Présent(e)s** Mesdames et Messieurs les membres en exercice.

Henri BARBET à Thierry MAIRE DU POSET, Dominique BERION à Christophe GARNIER, Philippe BOUQUET à Vincent MARGUET, Franck COLLINET à Christophe JOUVIN, Michel DEBRAY à Emmanuel CRETIN, Catherine FESSELIER à Colette GROLEAU, Nathalie KOWAL-BONDY à Chantal MARAUX, Patricia LABERTERIE à Estelle BOURNEZ, Nathalie LAURENT à Christophe FAIVRE-PIERRET, Marie-Christine LEGAIN à Jean-Marc CARGNINO, Christian MESNIER à Jean-Pierre CUNCHON, Florence PAUL à Rémy PAUL, Mireille PICARD à Maxime GROSHENRY, Patrick SEBILE à Gérard COULET, Sarah VIONNET à Yves MOUGIN

**Procuration**

**Suppléé(e)s**

Pascal GOSSE par Frédéric MAURY, Gérard PESEUX par Aurore SCHMITT

**Excusé(e)**

Claude CHATELAIN, Pascal DUGOURD, Bernadette FAILLENET, Danièle FIETIER, Elisabeth JACQUES, Martine LANDRY, Joëlle MAURICE, Serge MONNET

**Absent(e)s**

Joël BOLE, Christine BREUILLOT, Cyrielle DELISLE, Maryse FAILLENET, Florian GRILLON, Sylvie LHERITIER, Jacques MAURICE, Gaëtan MILLE, Pascal PERCIER, Jean-Louis POGLIANO, Marie-Christine VERNEREY

Il a été procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil, M. Frédéric BONNEFOI a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Vu la délibération n°30/23 du conseil communautaire du 13/04/2023 approuvant le compte administratif 2022 du budget ZAE La Louière,

Le conseil communautaire décide à l'unanimité d'affecter le résultat 2022 du budget ZAE La Louière comme suit :

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

025-200068070-20230413-40-23-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 18/04/2023

		Dépenses	Recettes	Solde (+ ou -)
<b>Section de fonctionnement</b>	Résultats propres à l'exercice 2022	251 162,79	251 162,79	0
	Résultats antérieurs reportés (ligne 002)	80 087,93		-80 087,93
	Résultat à affecter			-80 087,93
<b>Section d'investissement</b>	Résultats propres à l'exercice 2022	251 162,79	251 162,79	0
	Résultats antérieurs reportés (ligne 001)		95 706,93	+95 706,93
	Solde global d'exécution			+95 706,93
<b>Restes à réaliser au 31 décembre 2022</b>	Fonctionnement			
	Investissement			
<b>Résultats cumulés 2022 (y compris RAR en fct et invt)</b>		582 413,51	598 032,51	15 619,00
<b>Affectation définitive du résultat/Reprise définitive au BP 2023</b>	Report excédent invt (001)			95 706,93
	Couverture déficit invt/réserve (1068)			
	Report en dépenses de fonctionnement (002)			80 087,93

Fait et délibéré en séance, le 13.04.2023

Pour Extrait conforme,

Jean-Claude GRENIER

Président

